

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOCHUEL - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Claude FILIPPI - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Michel MILLE - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Sophie ARRIGHI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Corinne BIRGIN - Marie BATOUX représentée par Olivia FORTIN - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Pierre SERRUS - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLÉ - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Roland MOUREN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHÉL - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DESTROST représenté par Alain ROUSSET - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Daniel GAGNON représenté par Martial ALVAREZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Bernard MARANDAT représenté par Sandrine D'ANGIO - Régis MARTIN représenté par Vincent LANGUILLE - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Stéphane PAOLI représenté par Sylvaine DI CARO - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Michèle RUBIROLA représentée par Joël CANICAVE - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Romain BRUMENT - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Arnaud DROUOT - Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Eric MERY - Benoit PAYAN - Anne VIAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI représenté à 15h30 par Frédéric GUINIERI - Gérard AZIBI représenté à 15h32 par Christine JUSTE - Jean-David CIOT représenté à 15h52 par Jean-Louis CANAL - Laurence SEMERDJIAN représentée à 16h15 par Saphia CHAHID - Magalie GIOVANNANGELI représentée à 16h49 par José MORALES - Dona RICHARD représentée à 16h58 par Anne MEILHAC - Nathalie TESSIER représentée à 17h13 par Lourdes MOUNIEN - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Christian PELLICANI représenté à 17h15 par Laure ROVERA - Perrine PRINGENT représentée à 17h15 par Lydia FRENTZEL - Richard MALLIÉ représenté à 17h15 par Fabrice POUSSARDIIN - Patrick PIN représenté à 17h18 par Rémi MARCENGO - Jean-Christophe GRUVEL représenté à 17h20 par Kayané BIANCO - Arnaud MERCIER représenté à 17h30 par Bernard RAMOND.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Catherine VESTIEU à 16h16 - Stéphane RAVIER à 16h20 - Samia GHALI à 16h20 - Nadia BOULAINSEUR à 16h20 - Michel BOULAN à 16h20 - Anthony KREHMEIER à 16h25 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h28 - Sophie CAMARD à 16h30 - Férouz MOKHTARI à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Sylvaine DI CARO à 16h40 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h40 - Mathilde CHABOCHE à 16h53 - Laurent BELSOLA à 16h52 - Jean-Pierre SERRUS à 16h52 - Didier PARAKIAN à 17h00 - Laure-Agnès CARADEC à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h11 - Patrick PAPPALARDO à 17h11 - Sarah BOUALEM à 17h15 - Marcel TOUATI à 17h15 - Georges ROSSO à 17h18 - Franck ALLISIO à 17h18 - Pauline ROSSELL à 17h33 - Lionel ROYER-PERRAULT à 17h33 - Solange BIAGGI à 17h33 - Eric LE DISSES à 17h33 - Véronique PRADEL à 17h33 - Roland GIBERTI à 17h33 - Jean-Marc BLOCQUEL à 17h33 - Laurent SIMON à 17h33 - Jessie LINTON à 17h37 - Caroline MAURIN à 17h37 - André MOLINO à 17h37 - Aïcha SIF à 17h42.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA 041-8646/20/CM

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation relative à l'opération d'investissement liée à la création et aménagement de voies Saint Joseph/Vieux Moulin et de l'opération relative à la création de la voie U236 à Marseille (14ème arrondissement)

MET 20/14989/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Cité Saint-Joseph est située entre la traverse Tour Sainte à l'Est, la voie SNCF au Sud et des terrains libres d'urbanisation au Nord. Elle est accessible depuis le chemin de Saint-Joseph à Sainte-Marthe, par la traverse du Vieux Moulin qui se termine en impasse.

La cité, extrêmement dégradée, fait l'objet d'une opération de réhabilitation s'inscrivant dans le cadre d'une convention financière n°07/1167 entre l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Commune de Marseille.

Cette convention, approuvée par délibération n° HAP 3/093/CC du Conseil de Communauté du 12/02/2007, a été notifiée le 5 juillet 2007. Le projet global comporte, outre la réhabilitation, la démolition et la reconstruction de logements, le désenclavement de la cité par réaménagement des voies existantes (réaménagement de la traverse du Vieux-Moulin et élargissement de la traverse Tour-Sainte) et la création de voies nouvelles (U 299 et tronçon Est de la U 236).

La création d'une autorisation de programme a été présentée dans la délibération cadre n° VOI 002-243/08/CC du 8 février 2008, relative aux opérations d'investissement prévues au budget primitif 2008.

Par délibération VOI 004-618/08/CC du 18 juillet 2008, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour un montant de 3 400 000 euros TTC.

Par délibération VOI 002-08/02/08/CC du 08 février 2008, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour un montant de 1 200 000 euros TTC concernant l'opération : Création de la voie U236.

Au démarrage des travaux, il s'est avéré que l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la Tranche Ferme n'était pas disponible, du fait de problèmes de successions entre héritiers. Afin de ne pas perdre le bénéfice des financements apportés par l'ANRU le Maître d'ouvrage a pris la décision de démarrer les travaux des tranches optionnelles TO1 et TO2 à compter du 03 septembre 2019 et de notifier uniquement le démarrage de la période de préparation de la Tranche Ferme, dans l'attente du règlement des procédures foncières.

L'exutoire du réseau pluvial des tranches opérationnelles se situait sous les emprises de la tranche ferme. Ne disposant pas de l'ensemble des emprises foncières et afin de créer un exutoire satisfaisant, il a fallu adapter le projet en posant une nouvelle canalisation sous la voirie existante (Traverse du Vieux-Moulin). Les investigations complémentaires réalisées sous ce tronçon, ont mis en évidence une multitude de réseaux enterrés, compliquant ainsi le passage du réseau pluvial.

Enfin, les concertations menées auprès des copropriétaires de la résidence Côté Mer, en vue de la rédaction d'un protocole foncier, ont engendré des travaux d'aménagement spécifiques (murs, clôtures) qui n'avaient pas été intégrés à l'origine du projet.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2020

Dès lors, l'opération d'investissement 2008100600 intitulée «Création et aménagement des voies Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille (14ème arrondissement)» d'un montant de 3 400 000 euros TTC inscrite au budget de l'état spécial de Territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme AP 141240 BP doit être révisée pour un montant de 550 000 euros TTC.

De même, l'opération d'investissement 2007106000 intitulée «création de la voie U236 à Marseille» (14ème arrondissement) d'un montant de 120 000 euros TTC inscrite au budget de l'état spécial de Territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme AP 141082BP doit être révisée pour un montant de 150 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HAP 3/093/CC du Conseil de Communauté du 12/02/2007, a été notifiée le 5 juillet 2007 approuvant la convention financière n°07/1167 entre l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Commune de Marseille ;
- La délibération VOI 002- 243/08/CC du 8 février 2008 relative aux opérations d'investissement prévues au budget primitif 2008 ;
- La délibération VOI 004-618/08/CC du 18 juillet 2008, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 13 octobre 2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation à la hausse de l'opération d'investissement «création et aménagement de voies Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille (14ème arrondissement)» pour un montant de 550 000 euros TTC portant l'opération à 3 950 000 euros TTC ;
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation à la hausse de l'opération d'investissement «la création de la voie U236 à Marseille» (14ème arrondissement) pour un montant de 150 000 euros TTC portant l'opération à 1 350 000 euros TTC ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2020

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement 2008100600 – création et aménagement de voies Saint Joseph/Vieux Moulin à Marseille (14ème arrondissement) - rattachée au programme 24 ANRU - code AP 141240BP, pour un montant de 550 000 euros TTC portant l'opération à 3 950 000 euros TTC.

Article 2 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement 2007106000 – création de la voie U236 à Marseille (14ème arrondissement) - rattachée au programme 08 GEI hors projets spécifiques - code AP 141082BP, pour un montant de 150 000 euros TTC portant l'opération à 1 350 000 euros TTC.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2020 et suivants du Budget Territoire – Opération 2007106000 : Création de la voie U236 – Nature : 4851191002 – Nature : 851 - Sous-Politique : C311.

Selon l'échéancier suivant :

Consommé antérieur : 803 883,33 euros TTC

CP 2020 : 546 116,67 euros TTC

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2020 et suivants du Budget Territoire – Opération 2008100600 : ANRU Saint Joseph – Nature : 4851191002 – Nature : 851 - Sous-Politique : C311.

Selon l'échéancier suivant :

Consommé antérieur : 1 336 885,12 euros TTC

CP 2020 : 2 613 114,88 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA